



Conseil Municipal  
Procès-Verbal  
Séance du 09 septembre 2021 à 18h00

L'an deux mille vingt et un et le neuf du mois de septembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 2 septembre 2021, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Dominique BUCCI ALBERTO, Maire en exercice.

PRÉSENTS : Dominique BUCCI ALBERTO, Jean-Pierre CLAEYMAN, Sylvain DAO-LENA, Françoise PAQUET, Michel GRASSI, Mickaël BUCCI, Jean-Émile MOUTTE, Fabrice KOWALCZYK, Joseph Ernest CHARLET, Philippe GOSSART, Yoann QUEVAL

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mickaël BUCCI

Approbation du procès-verbal de la séance du 28 juin 2021

Vote : 11 pour

Désignation du secrétaire de séance : Bucci Mickaël

**Comptabilité/Finances**

✚ Prêt auprès de l'Agence France Locale

AFL: les délais sont trop courts. Cela est reporté au prochain Conseil. Pas de documents à ce jour.

✚ Budget Eau : Décision Modificative

Lorsque le dossier Condamine sera soldé, il faudra basculer d'un budget vers l'autre la somme de 25 000€.

25 000€ : Réseau des eaux (la Chalp). Ce projet ne sera finalisé qu'en 2021, donc cette somme peut être prise.

Dossier Condamine : peu de subventions ont été attribuées pour ce dossier.

25 000€ pris sur le marché de la Chalp (réduire sur ce projet) et mettre 25 000€ sur la Condamine.

Vote : 11 pour

✚ Logements communaux : Modification des tarifs

Une augmentation de 11% maximum est envisagée .

Bâtiment D : logement à l'année ou saisonnier. Eau et ordures ménagères à la charge des locataires. Passage du loyer actuel de 350€/mois à 385€/mois.

D7 : réservé aux pompiers et aux maîtres-nageurs.

Loyer en saison : passage de 380€/mois à 400€/mois.( location pour 6 mois maximum

## Logements ancienne école

Le Lombard : le grand studio passe de 300€/mois à 320€/mois (chauffage à la charge du locataire,).  
Des travaux sont à effectuer sur tous les appartements.

Monsieur Yoann QUEVAL se propose pour réaliser l'état des lieux de ces appartements.

Le Chalvet : passage de 350€/mois à 380€/mois. L'appartement est non louable en l'état : cuisine, salle de bains à refaire, réfection des sols et murs. Il faut penser à faire couper l'eau.

Le Peynin : le studio passe de 320€/mois à 340€/mois.

Accès aux logements : Il faut faire poncer les escaliers et enlever le lino existant.

Vote : 11 pour

## Travaux

### ⚡ Demandes de subventions

Présentation de ces différents points par monsieur Jean-Emile Moutte :

#### ○ Aménagement du cimetière

Constat suite à une visite du cimetière : de nombreuses concessions ne sont pas entretenues et l'entretien régulier n'est pas effectué par certains propriétaires.

Certaines concessions peuvent représenter un danger si elles ne sont pas entretenues.

Monsieur Philippe Gossart avait suggéré de mettre une personne à l'entretien du cimetière (extérieur ou employé communal) mais cela n'est pas envisageable.

Des devis ont été demandés à des entreprises pour se charger des petits entretiens. L'information doit être diffusée aux résidents permanents et secondaires.

Le cimetière d'Aiguilles possède des concessions remarquables. Il faut voir si l'Association Label AIGUILLES peut obtenir des subventions pour effectuer des réparations.

La concession Eyméoud fait partie de ces concessions pour lesquelles des demandes de subventions pourraient être effectuées (dans le cadre patrimoine).

Aménagement du cimetière (Frat. 1250 hbts) pour 2022 :

- Logiciel de numérisation
- Panneaux de signalisation
- Création d'un point d'eau au sein du cimetière
- Création d'un local de containers

#### ○ Réfection de la toiture de la Chapelle Œcuménique

Les demandes de devis sont en cours donc ce sujet est reporté à un conseil ultérieur.

A revoir : les aides possibles pour ce dossier.

Ces travaux risquent d'avoir un coût très important.

proposition de faire une demande de devis à une entreprise pour faire une protection rapide de la toiture de la chapelle œcuménique en attendant les gros travaux en vue de la période hivernale.

#### ○ Réhabilitation du monument aux morts

Des renseignements ont été demandés auprès de D. Moulin, car ce type de travaux a été réalisés sur Guillestre . Il y a la possibilité d'obtenir plusieurs subventions :

- Anciens combattants
- Département
- Région

Suggestion : déplacer le monument aux morts. Après un tour de tables les élus pensent que le monument actuel est bien situé.

Des demandes de devis ont été faites concernant la réfection du monument aux morts.

Problèmes soulevés :Etat de certains murs du village

- Mur sous le traiteur
- Mur Pittera
- Mur Piccolino

→ Ces murs sont en mauvais état, un diagnostic doit être fait, nous sommes en attente d'être contacté par l'entreprise chargée de cette mission .

### Divers

#### ✚ Extension du périmètre de l'AFP en incluant les prés de fauche (présentation de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale d'octobre 2021)

L'AFP Peynin-Lombard propose une extension du périmètre de l'Association en incluant les prés de fauche dans son périmètre

Il s'agit d'une délibération de principe. Le périmètre actuel est constitué essentiellement de prés d'estive et de quelques prés fauches à la Ribo.

Cette extension permettrait à l'AFP de gérer pour le compte des gens les partages des prés de fauche.

Il faudrait mettre à disposition des terrains pour les agriculteurs actuels et futurs (prés de fauche et pâturages).

Un financement est possible pour le démantèlement des installations de téléski encore en place (sur Peynin).

L'AFP présentera ce projet lors de sa prochaine Assemblée Générale du 30 octobre 2021.

Cela permettrait également d'assainir les relations entre les exploitants agricoles et les propriétaires.

#### ➤ Secteur du Peynin

Les prés de fauche et les bois sous le régime forestier seraient concernés par cette extension mais pas le bâti du Hameau de Peynin.

Une aide technique peut-être demandée à la Chambre d'Agriculture, avec un financement de Fonds Européens et FEADER.

Un reprofilage est envisagé pour certains secteurs.

Vote : 11 pour

Accord de principe pour accepter l'extension du périmètre de l'AFP.

#### ✚ Nomination des rues : annule et remplace la délibération 2021-67

Une nouvelle délibération annule et remplace la précédente.

Suppression : Chemin de Combe Rousset ; Chemin d'Eglise ; Chemin du Super 2000.

Ajout : Place du 19 Mars.

A voir comment poser les panneaux (choix du type de support) afin d'avoir une harmonisation sur l'ensemble du village .

Vote : 11 pour

 Pays d'Arts et d'Histoire : Modification des statuts Communauté de Communes

Nouvelle compétence prise au niveau de la communauté de communes du Guillestrois et du Queyras: Label Pays d'Arts et d'Histoire.

Approbation de la modification des statuts de la Communauté de Communes.

Vote : 11 pour

 Etat d'assiette parcelle 24

Modification de la surface 8,8 hectares (martelage).  
Annule et remplace la délibération du 11 février 2021 ayant le même objet.

Eyglis : martelage 115 m3. Cela sera vendu comme bois billonné.

Bois de chauffage stocké à la piscine, espace ludique, la pignée.  
Il faut prendre rapidement une décision pour le bois qui est stocké par le Département. Lots de bois (date de début/et de fin pour les enlever)  
Le Département doit relancer les personnes pour venir récupérer leur bois.

Vote : 11 pour

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h40.

